Communiqué de presse du Conseil sur la signature de l'acte de cession de l'immeuble Justus Lipsius (Bruxelles, 18 décembre 2003)

Légende: Communiqué de presse du Conseil de l'Union européenne, publié au lendemain de la signature, le 17 décembre 2003, de l'acte relatif à la cession de l'immeuble Justus Lipsius par l'État belge au Conseil. Le communiqué contient des informations historiques et techniques concernant le bâtiment.

Source: Communiqué de presse du Conseil de l'UE, Signature de l'acte de cession de l'immeuble Justus Lipsius, siège du Conseil de l'Union européenne. 15720/03 (Presse 361). Bruxelles: Conseil de l'Union européenne, 18.12.2003. 2 p. http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/misc/78486.pdf.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:
http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_du_conseil_sur_la_signature_de_l_acte_de_cession_de_l_immeuble_justus_lipsius_bruxelles_18_decembre_2003-fr-6a7a2f72-9515-48ea-8119-67a303e54e88.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

Communiqué de presse du Conseil de l'UE (Bruxelles, 18 décembre 2003)
Signature de l'acte de cession de l'immeuble Justus Lipsius, siège du Conseil de l'Union européenne

La signature de l'acte relatif à la cession du bâtiment Justus Lipsius par l'Etat belge au Conseil de l'Union européenne a eu lieu le 17 décembre 2003.

On trouvera ci-dessous des informations historiques et techniques concernant ce bâtiment, siège du Conseil de l'Union européenne.

- C'est par contrat du 26 février 1985 que l'Etat belge et le Conseil de l'Union européenne ont décidé d'entamer la construction du bâtiment Justus Lipsius.

- Après quatre années d'études et de procédures d'appels d'offres européens, la construction effective de ce bâtiment a été entamée le 2 octobre 1989 avec la pose de la première pierre par M. Francisco Fernandez Ordoñez, Président du Conseil, Ministre espagnol des Affaires Etrangères.

- La réception provisoire des travaux a été prononcée le 13 avril 1995.

- L'inauguration du nouveau bâtiment est intervenue le 29 mai 1995 lorsqu'une première session du Conseil s'y est tenue, sous la présidence de M. Hervé de Charette, Ministre français des Affaires Etrangères.

- Le bâtiment est baptisé « Justus Lipsius » en mémoire d'une rue qui formait jadis, à l'endroit du nouveau bâtiment la liaison entre le rue de la Loi et le rue Belliard. Justus Lipsius (1547 1606), originaire d'Overijse était un historien, humaniste, philologue et philosophe et un des savants les plus renommés de la fin de la renaissance. Il vivait et enseignait principalement en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas et en Belgique.

- Le bâtiment Justus Lipsius comprend, au total environ 220.000 m² de surface dont ± 62.000 m² dans la partie Conférences (salles de réunions, locaux pour la présidence et les délégations, zone de la presse, restaurants), ± 84.000 m² dans la partie Secrétariat (bureaux du Secrétariat général du Conseil) et ± 74.000 m² de sous sols (locaux techniques, locaux de stockage, parkings).

- La conception du bâtiment a été effectuée par une association internationale d'une vingtaine d'architectes sous le pilotage du bureau CDG de Bruxelles.

- Le coût de construction pris en charge par le budget de l'Union européenne s'est élevé à environ €340 millions.

L'acte notarié relatif à la cession a été signé : pour l'Etat belge, par M. Emile Beeckmans, Commissaire du Comité d'Acquisition d'Immeubles, en tant que fonctionnaire instrumentant et M. Pierre Jans, Receveur des recettes domaniales; pour le Conseil, par M. Pierre de Boissieu, Secrétaire général adjoint du Conseil.